

DÉCISION DU CONSEIL**du 25 novembre 2013****portant nomination d'un membre letton et de deux suppléants lettons du Comité des régions**

(2013/699/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement letton,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Guntars KRIEVIŅŠ.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Viktors GLUHOVS. Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Jānis VĪTOLIŅŠ en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

— M. Jānis VĪTOLIŅŠ, *First Deputy Chairman of Ventspils City Council*,

et

b) en tant que suppléants:

— M. Gunārs ANSINŠ, *Deputy Chairman of Liepāja City Council*,— M^{me} Olga VEIDIŅA, *Chairman of the Social Issues Committee of Rīga City Council*.*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2013.

*Par le Conseil**Le président*

D. PAVALKIS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.